

Périgueux, le 19 mai 2020

## Communiqué de presse

### **COVID- 19 Signature du protocole de la Cellule Départementale d'Appui à l'Isolement en Dordogne**

Notre pays est entré dans une phase de levée progressive du confinement depuis le 11 mai dernier. Afin d'éviter la propagation et la transmission du virus, il est nécessaire d'isoler au plus vite les personnes positives au Covid19 pour protéger la population et prévoir leur accompagnement sanitaire et social.

Ce dispositif d'accompagnement est organisé par l'Etat (Préfecture, DDCSPP), ses établissements publics (ARS, CPAM) et avec les collectivités (CD24, communes et communautés de communes).

La cellule départementale d'appui à l'isolement (CDAI) réunit ces différents intervenants sous le pilotage du préfet. Son rôle consiste à faciliter le confinement proposé par l'autorité sanitaire aux malades et cas contacts, en fournissant un appui matériel et social nécessaire à sa réalisation dans de bonnes conditions.

L'organisation de portages de repas, d'hébergement dans un lieu mis à disposition, l'aide aux courses, sont une partie des solutions pouvant être proposées à ceux qui devront se confiner.

La CDAI est opérationnelle depuis le 18 mai 2020 en Dordogne

### **Bureau de la communication interministérielle**

Tél : 05 53 02 24 07 – 05 53 02 24 38  
Port : 06 22 64 43 84  
Mél : [pref-communication@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-communication@dordogne.gouv.fr)

2 avenue Paul-Louis Courier  
24024 Périgueux Cedex

